



LE MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

# **ALLOCUTION DU MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE**

## **Journée Internationale des Droits des Femmes**

**Mardi 12 mars 2024**

**Madame le Secrétaire Général ;**

**Monsieur le Directeur de Cabinet ;**

**Madame le Directeur de Cabinet Adjoint ;**

**Madame le Chef de Cabinet ;**

**Madame et Messieurs les Conseillers ;**

**Messieurs les Directeurs ;**

**Madame la Conférencière ;**

**Chers collaborateurs ;**

**Chers amis de la Presse ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

Je suis particulièrement heureux d'être parmi vous ce matin, à l'occasion de la célébration la Journée internationale des droits de la Femme, en hommage à toutes les femmes du monde entier et spécialement celles de notre Institution.

Cette année encore, cette célébration nous donne l'opportunité d'apprécier les avancées réalisées en matière de protection et de promotion des droits de la femme dans notre pays, mais aussi et surtout, de souligner les points d'amélioration à apporter pour un plein épanouissement de la femme dans sa vie sociale, professionnelle, économique et politique.

**Chers collaboratrices ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

Je me réjouis des efforts déployés ces dernières années par le Gouvernement ivoirien qui met un accent particulier sur la promotion des droits de la femme à travers plusieurs mesures visant à valoriser le statut de la femme.

En effet, la Constitution du 08 novembre 2016, dans son préambule et les dispositions subséquentes, renforce les droits des femmes et assure la parité entre les sexes dans l'accès à la propriété et aux responsabilités, dans les administrations et les entreprises ainsi que dans la sphère politique.

Aussi, en application de ces dispositions constitutionnelles fortes, diverses lois ont-elles été prises dans le cadre de l'amélioration de la condition féminine.

Plusieurs exemples en témoignent éloquemment :

- la loi du 14 octobre 2019 sur la représentativité des femmes dans les assemblées élues instituant un quota minimum de 30% de femmes sur le nombre total de candidats présentés pour tous les scrutins ;
- la nouvelle loi sur les successions permettant à la femme mariée d'hériter au même rang que les enfants du défunt quel que soit le régime matrimonial ;
- la loi récente sur le mariage qui réaffirme l'obligation du consentement personnel des futurs époux au mariage, afin de mettre un terme au mariage forcé des jeunes filles.

Dans cette même perspective, le législateur ivoirien a renforcé, à travers le nouveau code pénal, la protection de l'intégrité physique de la femme toujours menacée par des fléaux des temps anciens que tels les mutilations génitales. L'aggravation de la peine encourue et son extension à toutes les personnes, parents ou alliés ayant commandité les faits concourent inéluctablement à éradiquer ce phénomène dégradant.

Tout en saluant ces importantes avancées réalisées sous le leadership du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, il

appartient à tous et à chacun, à son niveau, d'accompagner le Gouvernement dans ses efforts de protection des droits de la femme.

Pour notre part, le recrutement des femmes aux compétences avérées au sein de l'institution le Médiateur de la République ainsi que leur promotion aux postes de responsabilité a toujours constitué une priorité de notre politique de gestion des ressources humaines. Le pourcentage d'environ 50% de femmes promues à différents postes de responsabilité en constitue une preuve significative.

Cette démarche s'est avérée satisfaisante dans la mise en œuvre efficace de nos missions et la valorisation de l'image de l'Organe de médiation.

Comme l'affirmait Monsieur le Président de la République lors d'une allocution à l'intention des femmes, et je cite : « chaque fois que des femmes accèdent à des postes de responsabilité, dans les entreprises, dans la fonction publique, dans la politique, les analyses sont mieux élaborées, de manière plus ouverte, les décisions sont prises avec une plus grande conscience, elles sont mieux expliquées, mieux acceptées, leur mise en œuvre devient plus facile, les conflits s'apaisent, l'équilibre revient ». Fin de citation.

Cette affirmation du Chef de l'Etat ivoirien révèle le caractère primordial de l'inclusion de la femme à tous niveaux de prise de décision, notamment au sein des

structures contribuant au maintien de la paix et à l'édification d'une société citoyenne.

**Chères collaboratrices ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

Les femmes, en Côte d'Ivoire comme dans le monde entier, ont réalisé des progrès considérables en renversant les barrières, en déconstruisant les stéréotypes et en montrant la voie de l'évolution vers un monde plus juste et plus égalitaire. Toutefois, elles se heurtent encore à divers obstacles qui méritent notre attention pour une effectivité durable de l'égalité recherchée.

Ainsi, le thème national de l'année : « **Agir ensemble pour l'égalité : éradiquer la pauvreté, renforcer les Institutions, investir dans le futur de la femme** », résonne comme un appel à des actions plus engagées et à des efforts synergiques, visant à mettre à la disposition des femmes de Côte d'Ivoire, les moyens nécessaires à leur plein épanouissement.

Sur le chantier de la lutte contre la pauvreté, la politique d'autonomisation de la femme mise en œuvre par le Gouvernement et soutenue par le Cabinet de la Première Dame de Côte d'Ivoire à travers le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) ont porté des résultats satisfaisants et permis à de nombreuses femmes sans distinction d'ethnie, d'appartenance politique ou religieuse de se prendre en charge. Ces efforts méritent d'être poursuivis par des appuis financiers plus

importants afin d'atteindre une plus grande frange de la population féminine.

En outre, il convient de sensibiliser continuellement les populations à garantir l'accès de la femme à la propriété foncière en brisant toute velléité de spoliation notamment en cas de décès du conjoint.

« Investir dans le futur des femmes » nous invite également à nous engager, sans réserve, dans des programmes visant à mettre fin à toute violence à l'égard des femmes et à favoriser l'inclusion et le rôle de premier plan des femmes dans l'économie, les technologies numériques et la consolidation de la paix, source de tout développement durable.

Enfin, le thème annuel nous exhorte à maintenir ou à renforcer l'élan d'augmentation du nombre de femmes occupant des postes de responsabilité au sein des institutions publiques et privées.

Nous n'avons aucune raison d'hésiter dans cette démarche car à l'évidence, la protection des droits des femmes constitue un chemin sûr vers une société plus équitable, plus pacifique et plus prospère.

**Mesdames et Messieurs,**

Je ne saurais clore mon propos, sans adresser mes sincères remerciements à la conférencière, qui nous a brillamment entretenu sur le thème « **Leadership**

**féminin : vie professionnelle, vie familiale et autonomisation financière ».**

Enfin, je tiens à féliciter l'ensemble des femmes de l'Institution le Médiateur de la République pour leur engagement et leur dévouement dans l'accomplissement de nos missions.

Excellente célébration de la Journée Internationale des Droits de la Femme.

**Je vous remercie**

**Adama TOUNGARA**